

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 3 décembre 2018 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Michel Gagnon, Martin Hudon et Jules Bernier.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

En date du 3 décembre 2018 :

- Tous les élus municipaux ont remis leur déclaration d'intérêts financiers;
- Aucun élu municipal n'a remis de déclaration mentionnant qu'ils ont reçu un ou des avantages supérieurs à 200 \$ depuis le dernier dépôt du registre des déclarations, soit le 8 décembre 2017.

18.12.176 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur François Théberge
et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

18.12.177 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 novembre 2018;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 5 novembre 2018.

18.12.178 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 novembre 2018 avec la correction suivante :

« À la résolution 18.11.171, nous aurions dû lire *Il est proposé par monsieur Jules Bernier* au lieu de *Il est proposé par monsieur François Théberge* »

18.12.179 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 26 novembre 2018;

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 26 novembre 2018.

18.12.180 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 26 NOVEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'adopter le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 26 novembre 2018 sans correction.

18.12.181 COMPTES

Il est proposé par monsieur Berthold Allard
et résolu unanimement :

D'accepter la liste de comptes numéro 11, novembre 2018, au montant total de 313 601.06 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 209 884.70 \$, une liste des salaires payés au montant de 16 094.71 \$, une liste des comptes à payer au montant de 87 621.65 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

Est également accepté, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 391.87 \$.

**** CORRESPONDANCE**

Madame Denise Lamontagne, mairesse, procède à la lecture de la liste de la correspondance et les sujets suivants ont fait l'objet de résolution :

18.12.182 CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DES BLEUETS

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

D'octroyer un montant de 150 \$ au Carrefour jeunesse emploi des Bleuets afin de les soutenir dans leur campagne de financement annuel.

18.12.183 ÉCOLE BON-PASTEUR DE STE-JEANNE-D'ARC

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

D'octroyer un montant de 1000 \$ à l'École Bon-Pasteur de Ste-Jeanne-d'Arc, montant qui servira à faire vivre aux élèves différents projets et ainsi développer leurs compétences et leur donner le goût d'apprendre.

**** FIN DE LA CORRESPONDANCE**

18.12.184 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par monsieur Martin Hudon
et résolu unanimement :

D'adopter le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20h00 :

- | | |
|-------------------------|---------------|
| - 14 janvier | - 8 juillet |
| - 4 février | - 5 août |
| - 4 mars | - 9 septembre |
| - 1 ^{er} avril | - 7 octobre |
| - 6 mai | - 4 novembre |
| - 3 juin | - 2 décembre |

De publier un avis public du contenu du présent calendrier par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

18.12.185 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 216-2018 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO S.Q.-17-02 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE DANS LES ENDROITS PUBLICS ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le projet de loi C-45, Loi sur le cannabis (L.C. 2018, ch. 16), modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, le Code criminel et d'autres lois a été sanctionné le 21 juin 2018 par le gouvernement du Canada et qu'il entrera en vigueur le 17 octobre 2018;

ATTENDU QUE le projet de loi 157, Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière a été adopté le 12 juin 2018 par le gouvernement du Québec et dont certaines dispositions entreront en vigueur le 17 octobre 2018;

ATTENDU QU' il est plus que souhaitable que toutes les municipalités du territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine adoptent un règlement harmonisé afin de faciliter la tâche aux effectifs de la Sûreté du Québec dans le cadre de ses interventions visant à appliquer les nouvelles dispositions réglementaires relatives à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur le cannabis;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du présent conseil le 5 novembre 2018;

ATTENDU QUE lors de cette même séance, un projet de règlement a été déposé;

Il est proposé par monsieur François Théberge
Appuyé et résolu unanimement :

D'adopter le règlement portant le numéro S.Q.-17-02 tel que libellé en titre comme si ledit règlement était ici, au long, et mot à mot reproduit.

18.12.186 NOM DE LA NOUVELLE RUE DU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit ouvrir une nouvelle rue derrière la rue Besson en 2019;

ATTENDU QUE le conseil s'est penché sur la question du nom de la rue et que plusieurs propositions ont été faites;

Il est proposé par monsieur Michel Gagnon
et résolu unanimement :

De nommer la nouvelle rue du développement résidentiel la *rue William-Tremblay* en l'honneur de monsieur William Tremblay, bâtisseur d'un moulin à farine en 1902, moulin qui est toujours sur notre territoire et qui est maintenant un attrait touristique et historique important de notre municipalité.

18.12.187 SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (30 000 \$)

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 30 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

18.12.188 OPÉRATION SAPIN DU BON SENS

Il est proposé par monsieur Jules Bernier
et résolu unanimement :

De participer à l'Opération Sapin du bon sens qui aura lieu le 12 janvier 2019 visant la récupération des arbres de Noël naturel.

18.12.189 RÉSOLUTION D'APPUI AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

ATTENDU la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

ATTENDU la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

ATTENDU la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

ATTENDU QUE les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

ATTENDU QUE le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

ATTENDU QUE la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

Il est proposé par François Thériège
Appuyé et résolu unanimement :

QUE le Conseil de la municipalité de Ste-Jeanne-d'Arc :

- ✓ demande au premier ministre de l'Ontario, M. Doug Ford, de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;
- ✓ exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;
- ✓ demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;
- ✓ demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario; et,

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

18.12.190 SUBVENTION ACCORDÉE POUR LE PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATIONS

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli, pour notre dossier no 00027191-1-92015 dans le sous-volet PPA par circonscription électorale;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

Il est proposé par monsieur Jean Ouellet
et résolu unanimement :

D'approuver les dépenses d'un montant de 23 676 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

18.12.191 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur le conseiller François Thériège donne AVIS DE MOTION qu'il soit présenté à une séance ultérieure un règlement ayant pour objet les

normes de gestion contractuelle et l'augmentation du seuil pour l'attribution de contrats de gré à gré, tel que prévu par la nouvelle loi.

La présentation du projet de règlement n'a pas été faite, elle le sera au cours d'une séance ultérieure.

**** LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h05, monsieur François Théberge propose la levée de l'assemblée. Acceptée à l'unanimité.

Denise Lamontagne, mairesse

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier